

EMBALLAGES

SPÉCIFICATIONS ÉLARGIES POUR LES IMPRIMERIES / ENTREPRISES DE PUBLIPOSTAGE

Informations complémentaires pour les fabricants et importateurs d'enveloppes ainsi que les imprimeries, les agences de publicité et les entreprises de publipostage.

Poids

L'enveloppe doit être adaptée au contenu. Par conséquent: plus le contenu est lourd, plus l'enveloppe devra être solide.

Seule une enveloppe adaptée au contenu de l'envoi permet un traitement mécanique optimal et protège efficacement contre des détériorations de tout ordre.

Poids de papier pour enveloppe conseillés

Enveloppe/format	Nombre de pages A4 avec papier normal 80 g/m ²	Poids du papier en g/m ²	Remarques
Inférieur à 14 x 9 cm	–	–	Envoi spécial
C6	1–4	80	
C6	5–8	100	
C5/6	1–15	100	
C5	1–10	100	
C5	11–20	120	
B6	1–12	100	Ne choisir le format B que si le format C est trop petit
B5	1–35	120	Ne choisir le format B que si le format C est trop petit
C4/B4	–	120	Si des feuilles volantes sont emballées, renforcer absolument l'enveloppe avec du carton

Conseil: dans le doute, utilisez toujours la meilleure qualité d'enveloppe possible avec le poids de papier le plus élevé, p. ex. enveloppes en papier kraft ou en papier résistant à la déchirure, et évitez des enveloppes trop volumineuses.

Les risques d'endommagement sont particulièrement élevés pour les envois dont le contenu présente des bords pointus, comme des brochures à angles aigus, des rapports de gestion, des statistiques ou des rapports volumineux. Les parties non remplies de l'enveloppe sont écrasées; cela peut provoquer des détériorations de l'envoi ou des avaries dans les installations.

Fermetures

Tous les côtés de l'enveloppe doivent être fermés. Les parties d'enveloppes décollées risquent d'adhérer à l'installation de tri ou à d'autres envois.

Conseil: les côtés et les pattes de fermetures doivent être arrondis, puis rentrés et collés sur tout le tour de l'enveloppe, jusqu'à une distance d'au moins 3 mm du bord extérieur. Veillez à ce que la partie adhésive de la bande de fermeture se rabatte bien sur l'enveloppe.

Attention: des résidus de colle sur les enveloppes peuvent entraîner que les envois collent les uns aux autres, ce qui rend le tri mécanique impossible. En outre, les envois peuvent être abîmés lorsqu'ils sont séparés.

Films plastiques

Sont appropriés les films plastiques solides, élastiques et se prêtant bien à la soudure. Ils doivent être facilement et durablement lithographiés, mais également peu sensibles à l'électricité statique.

La Poste recommande l'utilisation de films plastiques écologiques. La remarque «Le film plastique peut être éliminé sans nuire à l'environnement» peut aussi être apposée sur le film plastique lui-même. Elle doit figurer du côté gauche, sous la marque d'affranchissement.

Directives techniques pour les films plastiques

Films plastiques appropriés	Films plastiques inappropriés
<ul style="list-style-type: none"> – Matériel: les films en polyéthylène (LDPE et HDPE) et les films biodégradables sont les plus appropriés – Epaisseur minimale: l'épaisseur du film doit s'adapter au contenu (plus l'envoi est volumineux, plus le film doit être épais) – Suffisamment solide pour l'envoi en question – Résistance suffisante (le film ne doit pas pouvoir être déchiré facilement) – Élastique (le film peut s'étirer sans être endommagé) – Résistant au déchirement – Se prêtant à la soudure – Inscriptible de façon indélébile (l'impression ne s'efface pas) – Suffisamment de contraste entre la bande grise et le support de l'envoi (pas de transparence) 	<ul style="list-style-type: none"> – Films trop fins et non adaptés au contenu de l'envoi – Films réfléchissants et qui se froissent – Films qui se plissent – Films aux propriétés de glissement insuffisantes et qui adhèrent (chargés électrostatiquement) <p>Toute fermeture au moyen d'objets solides, tels que les agrafes ou les trombones, est interdite.</p>

Des contrôles de matériel sont proposés entre autres par la société Ugra. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse www.ugra.ch.

Exigences techniques appliquées à la soudure des films

Résistance à la rupture de tous les points de soudure (en particulier dans les zones où le film est encré, p. ex. bande d'adressage):

- au moins 60% de la résistance à la rupture du film
- Valeur minimale pour les points de soudure dans le sens de la longueur: 4 N/15 mm
- Valeur minimale pour les points de soudure dans le sens de la hauteur: 6 N/15 mm

Perforation

La perforation d'un envoi non emballé provoque un affaiblissement du papier, qui risque d'être déchiré ou détérioré lors du traitement mécanique.

Les perforations ne doivent pas entraver le traitement mécanique de l'envoi. Autrement dit, lors du traitement de l'envoi, les perforations ne doivent en aucun cas s'ouvrir, se détacher ou se déchirer.

Conseil: la perforation ne devrait être pratiquée que le long de la largeur supérieure de l'envoi. C'est là qu'elle entrave le moins le traitement mécanique. Si la perforation est prévue à un autre emplacement, nous vous prions de nous demander un bon à tirer gratuit.

Pour les envois perforés, le poids du papier devrait être d'au moins 20 g/m² plus élevé que le poids minimum recommandé.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bon à tirer gratuit à l'adresse www.poste.ch/bon-a-tirer.

Des envois avec des entailles ou des découpes ne conviennent pas. Ils «irritent» la commande de l'installation de tri et peuvent endommager les envois. Cela vaut aussi bien pour les entailles complètes (perforations sur la surface) que pour les entailles partielles (poinçonnage sur les bords) ainsi que pour les enveloppes aux contenus transparents et à fenêtres.

Stabilité

Lors du tri mécanique, les envois sont acheminés dans un compartiment. S'ils sont trop fins ou insuffisamment rigides, les envois peuvent se froisser en cas de choc. Souvent, cela provoque l'endommagement de l'envoi et une panne de l'installation. Le risque existe également lorsqu'on utilise une enveloppe trop volumineuse.

Conseil: veillez à ce que le contenu de l'enveloppe ou une partie ne puisse pas se déplacer de plus d'un cm d'un côté ou de l'autre.

La solidité requise est en général obtenue lorsque l'envoi atteint ou dépasse le poids minimal suivant:

Format	Poids minimal de l'envoi (y. c. contenu)
C6	4 g
B6	5 g
C5/6	8 g
C5	10 g
B5	15 g

Les grandes lettres jusqu'à B4 doivent présenter une épaisseur minimale de 0,5 mm afin de pouvoir être traitées mécaniquement.

Standards de qualité

Le papier utilisé pour la fabrication des enveloppes doit remplir les normes minimales de qualité suivantes:

Grammage

Norme SN 680 et ISO 536

Le grammage effectif ou le poids du papier ne doit pas s'écarter de plus de 8% du grammage nominal.

Épaisseur du papier

Norme SN EN 20534

L'épaisseur effective du papier ne doit pas présenter un écart supérieur à 8% de l'épaisseur nominale du papier.

Résistance à la traction

Norme SN EN ISO 1924-2:2009

Résistance minimum en fonction du grammage:

Grammage	Sens des fibres (longueur)	Sens des fibres (largeur)
80 g/m ²	4 700 m	2 900 m
100 g/m ²	4 500 m	2 900 m
120 g/m ²	4 100 m	2 500 m

Perméabilité à l'air / porosité

Normes ISO 5636-3 et ISO 8791-2

Afin de pouvoir utiliser également les techniques à vide, la porosité ne doit pas dépasser les 650 ml/min (méthode de mesure Bendtsen).

Lissé / rugosité

Normes DIN 53107, DIN 53108 et ISO 5627, ISO 8791-2 resp. -4

Les lettres peuvent en général être traitées isolément lorsqu'elles présentent un lissé (Bekk) d'environ 18 à 30 s.

Transparence / perméabilité à la lumière (opacité) / papiers transparents

Norme ISO 1831

A la lumière, aucun caractère ne doit transparaître dans la zone d'adressage lors de la lecture mécanique des adresses. Le support d'adresse doit donc présenter une opacité d'au moins 85%. Pour les enveloppes à fenêtres, il y a toujours le risque que les caractères sur le papier se trouvant sous l'adresse affectent la lisibilité de celle-ci.

Conseil: utilisez un papier dont le grammage est de 80 g/m² ou supérieur. L'opacité est en règle générale garantie.

Les enveloppes de papier transparentes et pergamin sont souvent inappropriées pour le traitement mécanique: les caractères transparaissant sous la zone d'adressage affectent la lisibilité et les codes à barres n'adhèrent pas bien et s'estompent lors des phases successives du traitement. C'est pourquoi les enveloppes transparentes et pergamin sont considérées comme des envois spéciaux soumis à supplément (critères «Surimpressions ou fonds dans la zone de codage et d'adresse»). Si vous procédez au tri préalable de ces envois, vous économisez le supplément pour envois spéciaux.

Envois collés

Qu'est-ce que le DisaPeel™?

DisaPeel™ est un nouveau système de fermeture. Un produit adhésif invisible aux propriétés uniques lie fortement les unes aux autres les différentes pages composant un imprimé. Ce n'est qu'en séparant les différentes pages composant l'imprimé que l'on peut prendre connaissance de son contenu. Une fois que l'imprimé a été ouvert, DisaPeel™ perd sa capacité adhésive et il n'est plus possible de recoller les différentes pages ensemble. Le traitement inline appliqué durant le processus d'impression permet de gagner du temps et de l'argent.



Illustration 1: Une fois ouvert, impossible de le refermer: DisaPeel™

Des tests pratiqués à la Poste ont démontré que, même après plusieurs processus de tri, les cartes et les languettes collées au moyen du produit adhésif DisaPeel™ (envois en retour y compris) restaient collées. La Poste considère donc les **cartes postales collées** comme des «envois non ouverts». Le supplément pour envois spéciaux ne s'applique pas au critère «Envois ouverts». Le type de présentation «Selfmailer» est également transporté par la Poste sans supplément, à condition que les languettes soient collées avec le DisaPeel™ et que les envois soient confectionnés correctement (voir les conditions).

Conditions s'appliquant aux cartes postales

- Les cartes traitées avec le produit DisaPeel™ doivent être collées sur toute leur surface
- Les annexes détachables ou collées ne sont pas autorisées
- L'éventuelle mention «Ouvrir ici» (illustration 2) doit être placée en haut à gauche du côté de l'adresse
- Les directives générales ayant trait à la présentation des envois de la poste aux lettres doivent être respectées (voir spécifications «Présentation» sous www.poste.ch/presentationlettre)

Si toutes ces conditions sont remplies, le supplément pour envois spéciaux n'est pas applicable.



Illustration 2: Exemple concernant la mention «Ouvrir ici»

Conditions applicables aux envois Selfmailer

La languette traitée avec le produit DisaPeel™ doit être collée sur toute sa surface. Les directives ayant trait à la présentation des envois Selfmailer doivent être respectées (voir la spécification «Présentation» sur www.poste.ch/presentationlettre → Présentation des lettres → factsheet «Présentation d'enveloppes»).

Si ces conditions ne sont pas remplies, le supplément pour envois spéciaux est applicable.

DisaPeel™ est un nouveau système de fermeture distribué en Suisse exclusivement par PMC Print Media Corporation. www.pmcoetwil.ch (site non disponible en français)